

Les travaux de la **MÉTROPOLE**



# ICI LA MÉTROPOLE RENOUVELLE LES RÉSEAUX D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES

## **CORENC – chemin du Malanot, entres les rues Charles PAJON et BOUQUERON**

Grenoble-Alpes Métropole va réaliser des travaux pour renouveler les réseaux d'eau potable et d'eaux usées, sous le chemin du Malanot. Egalement, un réseau d'eaux pluviales va être créé.

**Le début des travaux est envisagé le lundi 1<sup>er</sup> juin 2026.**

La durée totale des travaux est estimée à 4 mois. Ce planning peut évoluer, suivant les intempéries.

### **+ d'informations :**

*Régies Eau et*

*Assainissement :*

*04.76.59.58.17*

*Interlocuteur*

*Suivi des travaux :*

*07 85 50 68 21*

*hugues.broissand*

*@grenoblealpesmetropole.fr*

Ces travaux vont nécessiter l'ouverture d'une tranchée pour la pose des nouvelles canalisations et le renouvellement des branchements de chaque habitation.

Le chemin du Malanot sera fermé à la circulation des véhicules. Les riverains pourront accéder à leur habitation en suivant les déviations ou en se garant à proximité des travaux. En cas de problème d'accès à votre propriété, vous pouvez vous adresser directement au personnel de l'entreprise de travaux sur place.

La collecte des déchets ne sera pas possible pendant cette période particulière. Nous vous remercions de votre adaptabilité pour déposer vos poubelles dans les 2 points de collecte prévus aux carrefours :

- Route de Chartreuse/Chemin de Malanot
- Route St-Bruno/Chemin de Malanot

Le temps des travaux, les bus devront passer par la route de Chartreuse et un arrêt de bus sera prévu vers le monument aux morts.

Naturellement, les coupures d'alimentation en eau potable nécessaires seront annoncées 48h par avance par des affichettes dans les boîtes aux lettres.

Le rejet des eaux pluviales de votre habitation dans le réseau d'eaux usées est interdit. Les eaux pluviales de toitures et/ou terrasses doivent être infiltrées dans votre parcelle et/ou réutilisées pour vos propres besoins, dans la mesure du possible. Les travaux nécessaires en domaine privé pour séparer les eaux pluviales et les eaux usées sont à votre charge.

*Consciente des  
désagréments  
occasionnés, Grenoble-  
Alpes Métropole vous  
remercie de votre  
compréhension.*